



REVISION DU PROGRAMME D' ACTIONS NATIONAL « NITRATES » CONCERTATION PREALABLE

Révision du programme d'actions national « Nitrates »

Contribution du Syndicat Général des Vignerons de la Champagne

Date : 05/11/2020

Le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne représente plus de 16 000 vignerons, l'activité viticole représente un poids économique et culturel important pour la région, notamment par le nombre d'emplois directs et indirects qu'elle génère. Le territoire de l'AOC Champagne s'étend sur environ 34 000 hectares, réparti dans 5 départements.

Nous tenons à vous faire part de nos remarques vis-à-vis du nouveau programme d'actions « nitrates » dans le cadre de la concertation préalable :

- Evolution successive trop fréquente des programmes d'actions nitrates et des mesures réglementaires correspondantes.
- Durcissement de la réglementation s'appliquant aux viticulteurs à chaque nouveau programme : ces renforcements réguliers ne permettent pas aux exploitants de s'approprier et d'assimiler les mesures. Cette tendance a plutôt l'effet inverse qui rend les vignerons de plus en plus opposés à toutes nouvelles mesures réglementaires.
- Les contraintes administratives prennent le pas sur la gestion agronomique, ce qui est dommageable.
- Nécessité d'une adaptation locale liée aux caractéristiques spécifiques de chaque région et de chaque activité.
- Le plan d'actions national concerne uniquement la protection des ressources en eau. Celui-ci ne doit donc pas intégrer un volet sur la pollution de l'air, qui ne répondant pas à la directive européenne.

La viticulture paie le tribut des programmes d'actions successifs : rabougrissements de végétation au printemps, amoindrissement du rapport feuille-fruit, etc.

Pour une meilleure prise en compte de la problématique de protection de la ressource en eau, nous demandons l'application stricte de mesures pratiques au profit d'une meilleure gestion agronomique.